

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique -
division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS for the Physical Resources	
Solicitation No. - N° de l'invitation 08324-130123/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 14-73881	Date 2015-03-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-606-28536	
File No. - N° de dossier 606el.08324-130123	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-04-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mansour, Silvana	Buyer Id - Id de l'acheteur 606el
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3519 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5925
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Ce document comprend des questions reçues de la part de soumissionnaires potentiels avec les réponses qui y correspondent ainsi qu'une modification.

Question no 11

Selon le critère O2.3 visant le programmeur-analyste, « Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'élaboration de solutions qui permettent de régler les problèmes de temps d'attente sur des réseaux mondiaux. »

Nous comprenons ainsi cette exigence : le client doit prendre en charge des points de service à l'étranger dont les capacités réseau et l'accès à Internet peuvent être limitées. Ce problème sévit aussi dans certaines régions du Canada et de l'Amérique du Nord; des bureaux éloignés (au Yukon et au Nunavut, par exemple) ont besoin d'un soutien ne pouvant être offert que par des connexions Internet limitées. Le client jugerait-il une expérience du développement de solutions pour les réseaux nationaux équivalente à celle des « réseaux mondiaux »?

Réponse no 11

Le Canada jugera équivalente à celle des « réseaux nationaux » l'expérience en développement de solutions pour les réseaux nationaux dont l'accès aux régions éloignées du Canada et de l'Amérique du Nord manifeste des problèmes de latence, si la gestion de la capacité et du débit a été un aspect important de l'expérience de la ressource, notamment l'expérience des lignes terrestres, des connexions micro-ondes et satellite.

Nous voulons nous assurer que les ressources ont l'expérience voulue pour gérer les problèmes de latence auxquels nous faisons face dans le monde, que ce soit par lignes terrestres (fluctuations du débit), liens sans fil (intermittence) et connexions satellite (où on observe une latence unidirectionnelle d'au moins 800 ms). Nos applications doivent pouvoir être fonctionnelles, et manifester des temps d'attente minimaux, dans cet environnement, et c'est pourquoi nous les développons en conséquence.

Question no 12

La question vise le critère C1.3 pour l'architecte d'applications et de logiciels.

« Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'élaboration, la mise en place et le déploiement d'applications à l'aide des outils suivants :

- MS Team Foundation;
- BuildIT;
- NDoc;
- Rational XEP;
- FxCop;
- CodeSmith. »

Par « Rational XEP », pouvez-vous clarifier? Voulez-vous dire « Rational RDE »? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous préciser?

Réponse no 12

Une erreur s'est glissée dans la DDP, et a été répercutée dans la deuxième modification à la demande, question 8 : iTextSharp a été accepté comme équivalent. Veuillez remplacer Rational XEP par Rational XDE. Un équivalent acceptable serait tout autre outil de modélisation UML d'entreprise, comme Rational Rose. Comme iTextSharp n'est pas une application touchant le développement d'entreprise, ce n'est pas un équivalent acceptable. La DDP a été modifiée; voir plus bas.

Question no 13

La question touche l'exigence cotée C1.2 visant l'architecte d'applications; le créateur de CSLA, Rockford Lhotka, ne recommande pas l'utilisation de CSLA .Net VB en environnement de production : « Les fonctions de CSLA .NET VB sont presque entièrement compatibles avec celles de CSLA .NET for Windows. »

Comme la création de logiciels de production avec produit n'est pas recommandée, exiger que les ressources démontrent au moins cinq ans d'expérience de ce produit n'est pas raisonnable et restreint exagérément le bassin de candidats.

Cette exigence prévoit aussi jusqu'à cinq points pour cinq ans d'expérience de CSLA.Net (4.x). Or, comme CSLA.NET 4 n'a été officiellement mis en marché que le 23 juillet 2010, aucune ressource ne peut avoir depuis acquis cinq ans d'expérience de ce produit.

Nous reconnaissons que ce rôle serait le mieux servi par des ressources connaissant bien CSLA; par conséquent, l'État pourrait-il envisager de modifier et simplifier cette exigence, comme accorder plutôt 2 points par année jusqu'à concurrence de 5 ans d'expérience du développement de logiciels organisationnels distribués et orientés objet à l'aide de CSLA?

Réponse no 13

Le Canada a étudié la demande, et la DP a été modifiée; il ne peut toutefois pas accepter l'expérience générale de CSLA. Voir la modification ci-dessous.

Question no 14

La question porte sur le critère C1.3 pour l'architecte d'applications et de logiciels; l'État demande de l'expérience de l'élaboration, de la mise en place et du déploiement d'applications à l'aide de Rational XEP. Or, nos recherches ont révélé que ce produit n'existe tout bonnement pas; il nous est donc impossible de démontrer notre expérience de cette technologie. Vu cette réalité, l'État peut-il envisager de radier cette exigence du critère C1.3?

Réponse no 14

Une erreur s'est glissée dans ce critère. Voir la question et la réponse 13 ci-dessus, et la modification ci-dessous.

Question no 15

Pour le critère O1.1 visant l'architecte d'applications et de logiciels, niveau 3, l'État accepterait-il plus de 20 ans d'expérience en équivalent d'un diplôme en informatique ou en génie des systèmes informatiques?

Réponse no 15

Le Canada a examiné la demande, mais a conclu que l'exigence doit demeurer telle quelle.

Question no 16

La question vise la Partie 4.3 Évaluation financière. Pour des fins d'évaluation, il semblerait que les points alloués à seulement 3 des 7 catégories de ressources (voir Tableau 1 – Maximum de points attribués et le Tableau 4 – Maximum de points attribués). De même, l'alinéa (c) (ii) indique que pour chaque période et chaque catégorie de ressources, les points seront attribués de la façon suivante ... encore une fois n'obligeant que seulement 3 catégories de ressources. Veuillez confirmer que les trois catégories de ressources suivantes feront seul l'objet de l'évaluation financière, à savoir le programmeur analyste niveau 3, l'analyste de base de données niveau 2, et le gestionnaire de projet niveau 3. Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous clarifier?

Réponse no 16

Une erreur s'est glissée dans les tableaux. Toutes les ressources au nombre de 7 feront l'objet de l'évaluation financière. Des points seront attribués pour chaque période et chaque ressource. La DDP a été modifiée; voir ci-dessous.

Question no 17

Tenant compte de la complexité du besoin et de l'ampleur du travail requis pour préparer notre soumission à cette DDP, nous demandons respectueusement de nous fournir un report de deux semaines à la date de clôture.

Réponse no 17

Une prorogation à la date de clôture de la DDP est offerte, voir la modification ci-dessous.

Question no 18

Le critère O5.1 stipule que le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un diplôme d'études collégiales ou universitaires en informatique, en génie informatique ou en technologie informatique d'un établissement d'enseignement canadien reconnu ou d'un établissement d'enseignement étranger reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

Étant donné que la ressource visée appartient au niveau 2, l'État accepterait-il un candidat ayant un minimum de 10 ans d'expérience comme analyste de base de données en équivalent d'un diplôme en informatique ou en génie des systèmes informatiques? ou bien

L'État accepterait-il un diplôme en technologie de l'information émis par l'institut de technologie de l'information en équivalent d'un diplôme en informatique ou en génie des systèmes informatiques ?

Réponse no 18

Le Canada n'accepte pas dix ans d'expérience au lieu d'un diplôme, par contre le Canada accepte un diplôme émis par l'Institut de technologie de l'information en équivalent d'un diplôme en informatique ou en génie des systèmes informatiques.

Question no 19

Le critère O1.1 stipule que le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un diplôme en informatique ou en génie des systèmes informatiques d'une université canadienne reconnue ou d'un établissement d'enseignement international équivalent reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

Le critère O2.1 exige que le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un diplôme d'études collégiales ou universitaires en informatique, en génie informatique ou en technologie informatique d'un établissement d'enseignement canadien reconnu ou d'un établissement d'enseignement étranger reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, ou au moins dix (10) ans d'expérience en tant que programmeur-analyste.

L'État accepterait-il un candidat ayant au moins 10 ans d'expérience en tant qu'Architecte d'applications et de logiciels ? ou bien

L'État accepterait-il un diplôme en sciences d'un établissement d'enseignement international en équivalent d'un diplôme en informatique ou en génie des systèmes informatiques ?

Réponse no 19

Le Canada a examiné la demande, mais a conclu que l'exigence doit demeurer telle quelle.

Modification :**À la page 1 :****SUPPRIMER :**

La présente invitation à soumissionner se termine le 25 mars 2015 à 14 h.

INSÉRER :

La présente invitation à soumissionner se termine le 14 avril 2015 à 14 h.

À la Pièce jointe 4.1, « Exigences cotées »**1. ARCHITECTE D'APPLICATIONS ET DE LOGICIELS, NIVEAU 3****SUPPRIMER :**

C1.3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'élaboration, la mise en place et le déploiement d'applications à l'aide des outils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MS Team Foundation; • Buildit ou son équivalent, MS Build / TFS Continuous Integration; • NDoc ou un équivalent Visual Studio pouvant générer une documentation en XML; • Rational XEP ou son équivalent iTextSharp; • FXCop; et • CodeSmith. 	18	<p>Un point par application par année, jusqu'à un maximum de 3 points (chacune).</p> <p>Aucune expérience : aucun point.</p>	
-------------	--	-----------	--	--

INSÉRER :

C1.3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'élaboration, la mise en place et le déploiement d'applications à l'aide des outils suivants :</p>	12	<p>Un point par application par année, jusqu'à un maximum de 2 points (chacune).</p>	
-------------	---	-----------	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • MS Team Foundation; • Buildit ou son équivalent, MS Build / TFS Continuous Integration; • NDoc ou un équivalent Visual Studio pouvant générer une documentation en XML; • Rational XDE ou un autre outil équivalent de modélisation UML d'entreprise, comme Rational Rose; • FXCop; et • CodeSmith. 	Aucune expérience : aucun point.
--	----------------------------------

À la Pièce jointe 4.1, « Exigences cotées »

1. ARCHITECTE D'APPLICATIONS ET DE LOGICIELS, NIVEAU 3

SUPPRIMER :

C1.2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'élaboration de logiciels organisationnels orientés objet basés sur les plateformes suivantes a) CSLA (VB.NET) b) CSLA.NET (4.x)	10	Un point par application par année, jusqu'à un maximum de 5 points (chacune). Aucune expérience : aucun point.	
-------------	--	-----------	---	--

INSÉRER :

C1.2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'élaboration de logiciels organisationnels orientés objet à l'aide de CSLA.NET (4.x)	16	Quatre points par année, jusqu'à un maximum de 16 points . Aucune expérience : aucun point.	
-------------	--	-----------	--	--

À la partie 4.3 Évaluation financière, (c) Évaluation financière - Méthode A

(ii) Étape 2 – Attribution des points

SUPPRIMER :

Tableau 1 – Maximum de points attribués

INSÉRER :

TABLEAU 1 - MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS					
CATÉGORIES DES RESSOURCES	PERIODE INITIALE DU CONTRAT	PERIODE OPTIONNELLE 1	PERIODE OPTIONNELLE 2	PERIODE OPTIONNELLE 3	TOTAL DE POINTS
Gestionnaire de projet - niveau 3	120	120	120	120	480
Programmeur analyste - niveau 3	220	220	220	220	880
Analyste de base de données - niveau 2	200	200	200	200	800
Architecte d'applications – niveau 3	120	120	120	120	480
Programmeur analyste – niveau 2	220	220	220	220	880
Développeur Web – niveau 2	120	120	120	120	480
Spécialiste en assurance de la qualité – niveau 2	100	100	100	100	400
TOTAL	1,100	1,100	1,100	1,100	4,400

À la partie 4.3 Évaluation financière, (c) Évaluation financière - Méthode B

(ii) Étape 2 – Attribution des points

SUPPRIMER :

Tableau 4 – Maximum de points attribués

INSÉRER :

TABLEAU 4 - MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS					
CATÉGORIES DES RESSOURCES	PERIODE INITIALE DU CONTRAT	PERIODE OPTIONNELLE 1	PERIODE OPTIONNELLE 2	PERIODE OPTIONNELLE 3	TOTAL DE POINTS
Gestionnaire de projet - niveau 3	120	120	120	120	480
Programmeur analyste - niveau 3	220	220	220	220	880
Analyste de base de données - niveau 2	200	200	200	200	800
Architecte d'applications – niveau 3	120	120	120	120	480
Programmeur analyste – niveau 2	220	220	220	220	880
Développeur Web – niveau 2	120	120	120	120	480
Spécialiste en assurance de la qualité – niveau 2	100	100	100	100	400
TOTAL	1,100	1,100	1,100	1,100	4,400

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉES.